



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination-Environnement,
Cellule Développement Durable**

Gap, le – 6 AOUT 2026

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE D'EYGLIERS**

Par arrêté préfectoral n° 2026-DPP-CDD-55 du – 6 AOUT 2026 il sera procédé sur le territoire de la commune d'Eyglers à une enquête publique conjointe préalable à l'institution de servitudes d'utilité publique relatives au système d'endiguement situé en rive droite du Guil sur le territoire de la commune d'Eyglers.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée au près de la communauté de communes du Guillestrois Queyras – Mme Magali CURT, chargée de projets GEMAPI – 06 29 10 00 35 – magali.curt@comcomgq.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie d'Eyglers, pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30**.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Actions de l'État → Environnement, bruit, risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie d'Eyglers.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-supgemapi-eyglers@hautes-alpes.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, **soit du lundi 07 septembre 2026 à partir de 9h00 jusqu'au mardi 06 octobre 2026 à 17h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête à feuillets mobiles côté et paraphé par le maire ou les adresser, par courrier écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Monsieur Christian ROMANEIX, consultant et expert indépendant retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Eygliers :

- **lundi 07 septembre 2026 de 8h30 à 11h30**
- **samedi 26 septembre 2026 de 8h30 à 11h30**
- **mardi 06 octobre 2026 de 13h30 à 16h30**

En raison de l'enquête publique, les heures d'ouverture habituelles de la mairie d'Eygliers seront modifiées exceptionnellement aux dates indiquées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Eygliers, à la préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie d'Eygliers, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue de l'enquête publique par arrêté préfectoral sur l'institution de servitudes d'utilité publique au titre du code de l'environnement.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe
de la préfecture des Hautes-Alpes

Hélène DARGON
Hélène DARGON